

Informations municipales



Septembre 2020

ESPRELS

Cartes Avantages Jeunes

Les cartes Avantages jeunes sont disponibles au **secrétariat de Mairie ouvert du lundi au samedi de 9h à 12h**.

Il est encore possible de les réserver en fournissant une photo d'identité et 1€ (valeur 8€, 7€ pris en charge par la commune).

Pour en bénéficier il faut remplir les trois conditions suivantes :

- être domicilié dans la commune
- être âgé de 3 à 25 ans
- être scolarisé.

Valable une année, elle ouvre droit à des réductions auprès des commerçants partenaires dans de nombreux domaines (sport, musique, loisirs, habillement, optique, restauration, auto-école...) ainsi que des entrées gratuites ou réduites pour assister à des spectacles, des concerts, des matchs de foot, aller à la piscine ou au cinéma...



Réunions publiques des comités consultatifs à la salle des fêtes

- Cadre de vie, fleurissement et décoration du village : **vendredi 02/10 à 20h**
- Assainissement, voiries, protection de l'environnement : **vendredi 09/10 à 20h**
- Affaires scolaires, communication : **mardi 13/10 à 20h**

→ Tous les habitants intéressés par ces sujets sont vivement invités à y participer.



Permanences des élus en Mairie

- Les **lundis matin de 9h à 10h** : Sandra Grenot et Nicolas Planchon
- Les **mercredis après-midi de 18h à 19h** : David Dornier et Raphaël Nouveau



Panneau pocket

La commune d'Esprels se rapproche de ses habitants grâce à l'**application gratuite Panneau pocket**. Ce système simple et efficace prévient instantanément les citoyens par notification sur les smartphones et tablettes des **alertes et des informations** de votre commune.

Assainissement

Une nouvelle fois, les canalisations du réseau d'assainissement ont été bouchées par des lingettes, ce qui a engendré une pollution importante du ruisseau !

Les lingettes, les tampons hygiéniques... c'est pour la poubelle !



Déclaration préalable de travaux

Une déclaration préalable de travaux (DP) est exigée pour les travaux non soumis à permis de construire. Elle est obligatoire pour l'extension d'un bâtiment existant, des travaux modifiant l'aspect extérieur, des constructions nouvelles ou le changement de destination d'un bâtiment (abri de plus de 5m², piscine, clôtures, portail, crépi de façade, véranda, toiture, fenêtres...).

De plus, une partie du village étant sur le secteur de l'architecte des bâtiments de France (ABF), il doit être consulté pour tous les travaux à moins de 500 mètres de la fontaine des tilleuls.

N'hésitez pas à vous adresser à la mairie pour régulariser votre situation ou vos projets.



Bon voisinage

La Mairie est trop souvent sollicitée pour des problèmes de voisinage. Le dialogue permet, heureusement, de résoudre bien des conflits mais quand il est devenu trop difficile, il est désormais possible de faire appel gratuitement à un **conciliateur de justice**.

Renseignements au Tribunal d'Instance.

TI Vesoul : 03.84.68.68.20 ou TI Lure : 03.84.30.22.41

PETIT RAPPEL !

Environnement

Opération



Nettoyons la nature!

Samedi 26 septembre 2020*

Départ 14h, cour d'école d'Esprels

Sur proposition de certains habitants du village, la municipalité organise, en partenariat avec les établissements « E.LECLERC », un après-midi « Nettoyons la nature ! » sur Esprels et ses alentours. Le départ se fera en groupes dans différentes directions dans le village, et le retour sera prévu à partir de 16h.

Le matériel (gants – sacs) sera fourni.

Cette année étant marquée par la crise du COVID-19, des masques « grands publics » ainsi qu'un gel désinfectant seront à votre disposition.

Un rappel des gestes barrières sera effectué.

Les participants mineurs restent sous la responsabilité de leurs parents.

La municipalité décline toute responsabilité en cas d'incidents.

Cette manifestation sera reportée en cas de mauvais temps.

La journée se clôturera par le « verre de l'amitié » offert par la municipalité.

Nous comptons sur vous et votre entourage afin d'être le plus grand nombre à partager ce moment convivial !

* Sous réserve de l'autorisation préfectorale